

DECISION N° DEC 25.026/D



REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOCAL N6 A TITRE
PROFESSIONNEL

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 25.011/D en date du 28 mars 2025 portant sur le budget primitif adoptée par le Conseil municipal,

VU le bail à compter du 2 décembre 2020 portant concession d'un local à titre professionnel,

CONSIDERANT que M. Docteur, a libéré le local n° 6 situé au 1^{er} étage de l'Espace médical 3 boulevard Charles De Gaulle à Brunoy, le 19 février 2025 et que l'état des lieux de sortie ne présente aucune remarque particulière,

DECIDE

ARTICLE 1 : La somme de 661.93€ (six cent soixante et un euros et quatre-vingt-treize centimes) sera versée à M. , au titre du remboursement de son dépôt de garantie.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.026/D

OBJET : REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOCAL N6 A TITRE PROFESSIONNEL

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 02 mai 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 9/05/2025

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 49 39 89 89 - Fax : 01 40 46 30 89 - Courriel : mairie@maire-brunoy.fr - www.brunoy.fr
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville est formellement interdite.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 25.026/D

Objet de l'acte : REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOCAL N6 A TITRE PROFESSIONNEL
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250502-BRU_AR_24744_1-AR
Date de l'acte : 02/05/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24744_1

Date de réception en Préfecture : 05 mai 2025